



Commune de **Longeville-lès-Saint-Avoid (57)**

EXAMEN AU CAS PAR CAS

Renouvellement et extension de la carrière de Longeville-lès-Saint-Avoid sur une surface inférieure à 25 ha

Rubriques ICPE n°2510-1, n°2515-1a et n°2517-2



SABLIÈRES LONGEVILLOISES, lieu-dit « Trois Maisons », 57740 Longeville-lès-Saint-Avoid



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Renouvellement et extension sur 2,5 ha de la carrière de Longeville-lès-Saint-Avoid (57), exploitée par la société SABLIERES LONGEVILLOISES et autorisée par l'arrêté préfectoral N°2013-DLP-BEPE-188 du 4 juillet 2013 modifié.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SABLIERES LONGEVILLOISES

Raison sociale

N° SIRET

3 6 1 8 0 1 3 4 2 0 0 0 2 7

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

LAPORTE

Prénom(s)

Stéphane

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. ICPE c) Extension inférieure à 25 ha des carrières à autorisation au titre de la rubrique 2510	La surface d'extension sollicitée est d'environ 2,5 ha.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SABLIERES LONGEVILLOISES est autorisée à exploiter une carrière de sable, des installations de traitement et une station de transit à Longeville-lès-Saint-Avold, par l'arrêté préfectoral N°2013-DLP-BEPE-188 du 4 juillet 2013 modifié, jusqu'au 31 décembre 2025. L'exploitation, dans le prolongement Nord de l'exploitation actuelle, de la surface de 2,5 ha sollicitée en extension, permettra d'extraire environ 548 000 tonnes sur 6 ans en conservant le rythme moyen de 100 000 t/an. Les modalités d'exploitation de la carrière (profondeur, pente des talus, technique d'extraction, cadences de production...) resteront globalement inchangées. Les matériaux extraits seront valorisés dans les installations de traitement.

La société recycle également des matériaux inertes issus de chantiers du BTP et routiers. Elle envisage d'accueillir davantage, à hauteur de 100 000 t/an en moyenne et 120 000 t/an au maximum (contre respectivement 40 000 t/an et 50 000 t/an actuellement). L'aire de stockage des matériaux à recycler, des matériaux recyclés et des terres de provenance externe utilisées pour la remise en état ne sera pas augmentée (9 000 m²), dans la mesure où les matériaux externes quittent rapidement le site après concassage.

Il est envisagé de remblayer l'extension (à une cote à définir), ainsi les deux entités présentes à l'Est du périmètre autorisé actuel (jusqu'au niveau du terrain naturel), ce qui consistera une modification des conditions de remise en état). La remise en état et l'activité de recyclage se poursuivront pendant 9 années après la fin de l'extraction.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet d'extension est de permettre à la société de pérenniser ses activités pour 15 années supplémentaires (6 années d'extraction et de recyclage + 9 années de recyclage et de remblayage des fractions non valorisables) et de poursuivre l'approvisionnement de ses clients.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Préalablement à l'exploitation de l'extension, la société SABLIERES LONGEVILLOISES réalisera :

- le bornage du périmètre d'exploitation sur les terrains sollicités en extension ;
- la clôture de la zone d'extension avec la mise en place de panneaux indiquant les dangers ;
- la mise à jour du plan de circulation et du panneau d'information présents à l'entrée du site ; un accès sera aménagé depuis le secteur Nord-Est de l'emprise actuelle ;
- la déviation du chemin existant en limite Sud de l'extension ;
- des plantations (notamment dans la bande tampon de 10 m au Nord, à l'Est et au Sud-Est de l'extension) ;
- les travaux de décapage : le décapage sera effectué par campagnes progressives, au fur et à mesure de l'avancée des travaux, par une pelle hydraulique et un chargeur. Les terres de découverte seront mises de côté pour participer aux opérations de réaménagement du site.

Un diagnostic archéologique sera réalisé en amont des travaux de décapage si le Préfet en fait la demande.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le principe d'exploitation restera identique à celui pratiqué actuellement, à ciel ouvert et à sec. Les opérations suivantes seront réalisées :

- travaux d'extraction à l'aide d'un ripper ;
- reprise des matériaux au chargeur puis stockage en attendant leur évacuation ou alimentation des installations de traitement ;
- traitement et stockage au sol des produits finis et évacuation par voie routière ;
- travaux de remise en état coordonnés à l'exploitation de la carrière.

En parallèle, le site continuera à accueillir des matériaux inertes de provenance externe pour les recycler ou pour permettre la remise en état du site (pour les fractions non valorisables, de type terres, pierres, cailloux).

En effet, le réaménagement de la carrière actuelle prévoit le remblayage par les matériaux du site et par des terres, pierres et cailloux de provenance externe puis la mise en place de terres argileuses et d'une couche de sable pour créer un milieu pionnier avec l'aménagement de mares.

Les conditions de remise en état de l'extension seront définies précisément ultérieurement, notamment au regard des enjeux écologiques, mais il est d'ores et déjà envisagé de la convertir en zone à vocation écologique favorable aux amphibiens (couche de sable, mares, hibernaculums) avec une haie périphérique. Le projet prévoit également de modifier les conditions de remise en état des deux entités à l'Est, avec une remise au niveau du terrain naturel pour permettre un retour à l'agriculture.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation Environnementale (a minima rubriques ICPE 2510-1, 2515-1a, 2517-2).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface actuellement autorisée et en renouvellement	13 ha 99 a 59 ca
Surface en extension sollicitée	2 ha 51 a 23 ca
Gisement exploitable	548 000 t (342 500 m3)
Rythme d'extraction	100 000 t/an moy 150 000 max
Accueil d'inertes externes	100 000 t/an moy 120 000 max

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Longeville-lès-Saint-Avold est soumise au RNU (plan parcellaire fourni en Annexe volontaire n°1).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La carrière a été autorisée le 04/07/2013 pour le compte de la société SABLIERES LONGEVILLOISES pour 5 ans avec un rythme de 220 000 t/an maximum et 150 000 t/an en moyenne. La puissance des installations de traitement était de 143 kW. L'arrêté du 12/12/2017 a prolongé la durée autorisée jusqu'au 31/12/2025 et a modifié les conditions de remise en état (remblayage sur une plus grande partie du site), ainsi que les rythmes de production (150 000 t/an maximum et 100 000 t/an en moyenne). Une surface de transit de 9 000 m² a été inscrite, pour les matériaux à recycler, recyclés et les matériaux pour le remblayage. Le rythme de recyclage a été précisé dans l'arrêté du 18/08/2020 tandis que la puissance des installations a été augmentée à 245,80 kW. Le rythme de recyclage a été augmenté dans l'arrêté du 13/06/2022. Le projet prévoit l'exploitation de l'extension selon les mêmes rythmes de production. Les rythmes de recyclage vont être augmentés sans modification de la surface de transit.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière est incluse dans la ZNIEFF de type I « Sites à amphibiens et chiroptères de Longeville-lès-Saint-Avold » (n°410002136) - (cf. diagnostic écologique en Annexe volontaire n°2).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Longeville-lès-Saint-Avold est notamment concernée par le PPBE des grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires de l'État approuvé par l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2020, et par le PPBE du département de la Moselle de 2020 (3ème échéance).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension ne comprend pas de zones humides (cf. annexe volontaire n°2).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche correspond aux "Mines du Warndt" (FR4100172), désigné au titre de la Directive Habitats, dont la plus proche entité se trouve à 930 m au Sud de la carrière (cf. Annexe 7).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les besoins en eau du site sont essentiellement liés au personnel. Le site est relié au réseau communal d'approvisionnement en eau, permettant ainsi le fonctionnement des sanitaires et l'approvisionnement en eau potable du site. De plus, pour limiter les émissions de poussières en période sèche et venteuse, les pistes et les stocks sont arrosés par de l'eau de la borne incendie du site (cet usage est autorisé par le SDIS).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le remblayage de la zone exploitée, de la future extension et des deux entités Est nécessite l'apport de terres, pierres et cailloux de provenance externe (issus de terrassements de chantiers du BTP).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La terre végétale issue des travaux de décapage est et sera utilisée exclusivement pour la remise en état du site, tandis que le gisement traité (sable gréseux) permet d'approvisionner le marché local.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de l'extension permet de poursuivre l'alimentation du marché local en matériaux gréseux et en concassés issus du recyclage, sans nécessiter l'ouverture d'une nouvelle carrière. L'exploitation de l'extension ne nécessitera pas de personnel supplémentaire et n'engendrera donc pas de modification en termes d'approvisionnement en eau potable et de rejet d'eaux usées. Or les équipements existants sont adaptés au personnel présent sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude écologique menée dans le cadre du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale analysera précisément les incidences du projet sur la faune, la flore et les habitats naturels. Les mesures associées seront ensuite déclinées. Des pistes de mesures (à affiner ultérieurement) figurent d'ores et déjà dans l'annexe volontaire n°5.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'analyse des éventuelles incidences du projet sur les sites Natura 2000 proches sera détaillée dans l'étude écologique menée dans le cadre du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension prend place sur un boisement et une zone cultivée. Des mesures écologiques et les principes de remise en état pourront permettre de limiter les impacts sur ces milieux (plantations, création d'un milieu pionnier favorable aux amphibiens notamment).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne représente pas un risque sanitaire pour les populations riveraines.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les cadences de production restant inchangées mais les rythmes de recyclage étant augmentés, l'exploitation de la carrière générera une augmentation du trafic routier local. Notons que les effets de la carrière actuelle sur le trafic routier sont d'ores et déjà pris en compte dans les comptages routiers actuels de la RD603 et de la RD910. De plus, le contre-voyage à hauteur de 70% est et sera pratiqué autant que possible (apport de matériaux inertes à recycler ou remblayer / évacuation du gisement traité et de concassés).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation engendre d'ores et déjà des nuisances sonores liées à l'extraction, au traitement des matériaux et à la circulation des engins et des camions. Les mesures de 2023 étaient conformes (cf. Annexe volontaire n°3).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est influencé par la circulation sur la RD603 et dans une moindre mesure par les activités agricoles périphériques.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du site n'est et ne sera pas une source de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site peut, en fonction des périodes, être influencé par des nuisances olfactives en cas d'épandages sur les cultures proches.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations liées à la circulation des engins et aux installations de traitement ne sont pas de nature à engendrer des nuisances pour le voisinage.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses concerneront les dispositifs d'éclairage de l'atelier, les bureaux et les phares des engins et camions essentiellement en période hivernale, lorsque la luminosité est faible. Elles seront identiques à celles d'ores et déjà existantes sur le site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions du site sont similaires à celles d'engins agricoles et ne sont pas plus intenses que celles des voitures circulant sur la RD603 située à proximité du site, qui influencent déjà l'ambiance lumineuse.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le process ne nécessite pas d'eau.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées sont collectées sur l'aire étanche localisée devant l'atelier et raccordée à un séparateur hydrocarbures.</p> <p>Les eaux usées sanitaires (produites en dehors du périmètre autorisé comme illustré sur le plan du projet en annexe 5) sont traitées dans une fosse septique conforme aux normes en vigueur.</p>
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La terre végétale issue du décapage est exclusivement utilisée pour la remise en état du site, conformément au Plan de Gestion des Déchets d'Extraction.</p> <p>L'activité du site engendre quelques déchets (ordures ménagères, cartouches de graisse, huiles usagées, boues du séparateur hydrocarbures, ferrailles issues des matériaux à recycler....) qui sont triés et évacués dans les filières adaptées.</p>
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un diagnostic archéologique sera prescrit par le Service Régional de l'Archéologie s'il l'estime nécessaire.</p> <p>Toutefois, la carrière ainsi que son extension ne concernent aucun monument historique, ni site inscrit ou classé, ni site patrimonial remarquable.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il est envisagé une remise en état de l'extension en zone à vocation écologique dans la continuité du site actuel, avec notamment la création d'un milieu pionnier favorable aux amphibiens. Un boisement sera également prévu ex-situ compte tenu de la destruction de celui existant au droit de l'extension.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

cf. Annexe volontaire n°5.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan parcellaire (partie 4.6 du CERFA)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Diagnostic écologique (partie 5 du CERFA)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Constat acoustique de 2023 (partie 6.1 du CERFA)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Derniers résultats de suivis des eaux et des retombées atmosphériques (partie 6.1 du CERFA)	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi (parties 6.1 et 6.5 du CERFA)	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LAPORTE

Prénom Stéphane

Qualité du signataire Président

À Longvillle-Les-Si-Auld

Fait le 20/12/2023



Signature du (des) demandeur(s)